

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2008

---

**LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2009 - (n° 1157)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 659

présenté par  
M. Féron-----  
**ARTICLE 72**

À l'alinéa 2, après le mot :

« ans »,

substituer aux mots :

« le mot : « trois » est remplacé »,

les mots :

« la première occurrence du mot : « trois » est remplacée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle.